



**HAL**  
open science

## La restructuration des paroisses dans les diocèses bretons.

Herve Queinnec

► **To cite this version:**

Herve Queinnec. La restructuration des paroisses dans les diocèses bretons.. Sous la direction d'Yvon TRANVOUEZ. Requiem pour le catholicisme breton? Yvon Tranvouez (Ed.2011)., Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, pp.243-267, 2011. hal-00669583

**HAL Id: hal-00669583**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-00669583>**

Submitted on 25 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La restructuration des paroisses dans les diocèses bretons**

[1993-2003]

Hervé Queinnec

La Révolution française, avec la création des départements en 1790 puis le Concordat de 1802, avait bouleversé la carte des diocèses, désormais alignée sur la carte des départements, mais avait relativement peu modifié le quadrillage territorial plurisécularisé ; les paroisses supprimées en 1790 lors de la création de communes seront d'ailleurs pour la plupart rétablies au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au début des années 1950, les campagnes bretonnes vivront ainsi à l'ombre de leurs clochers, dans une « société paroissiale » dictant ses modèles à la vie sociale, morale, culturelle, avant d'être profondément bouleversées par les mutations sociales des années 1960 et 70.

Pourtant, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, curés et vicaires se rendent bien compte dans les grandes villes que l'institution paroissiale est devenue inadaptée : ce sera alors la grande période des œuvres paroissiales avec les patronages. Puis l'entre-deux guerres voit l'essor de l'Action catholique dans une perspective de reconquête des milieux déchristianisés. À cette époque, en France, deux livres : *La France, pays de mission ?*, des abbés Godin et Daniel, et *Paroisse, communauté missionnaire*, de l'abbé Michonneau, ont un grand retentissement dans le clergé et inspirent un renouveau des méthodes et des idées pastorales. Dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'Église catholique se montre pionnière en matière de réorganisation territoriale, à la suite des enquêtes Boulard, et s'interroge sur l'avenir des petites paroisses et les limites du cadre paroissial. Des vicaires décanaux sont ainsi nommés avec une double mission : assister le curé d'une paroisse importante tout en étant aumônier d'action catholique spécialisée (jeunesse agricole catholique, jeunesse ouvrière chrétienne, jeunesse maritime chrétienne) sur l'ensemble d'un doyenné.

Mais bien vite, dès le début des années 1960, l'institution paroissiale est jugée en France inadaptée et critiquée. Pour tenir compte de nouveaux modes de vie et parvenir à une pastorale efficace, il convient dit-on de mettre en place une « pastorale d'ensemble ». Dans ce but, il faut persuader les prêtres d'échapper à leur paroissialisme étroit, et à leur traditionnel individualisme. Pour autant, il n'est évidemment pas question de remettre en cause le tissu paroissial plurisécularisé ou l'institution paroissiale. Celle-ci sera pourtant très vite contestée, critiquée, jugée dépassée et inadaptée dès la fin du concile Vatican II (1962-1965). L'avenir est aux petits groupes, aux communautés de base, ou aux mouvements d'Action catholique spécialisée.

Dans les années 1980, la critique de la paroisse comme institution, ou les discours opposant « culte » et « mission » s'estomperont. Et c'est au moment même où l'institution paroissiale n'est plus critiquée dans notre pays que les évêques de France et leurs prêtres se rendent compte que la diminution des effectifs du clergé est appelée à durer, et que l'urbanisation des cent dernières années et les changements considérables qui affectent l'espace rural impliquent de repenser en profondeur le dispositif pastoral. La question de la suppression des petites paroisses se trouve désormais posée. Quelques diocèses français précurseurs comme ceux de Sens-Auxerre en 1984,

Limoges en 1985, Le Mans en 1989, franchissent alors le pas et optent pour une vaste restructuration des paroisses rurales afin de constituer des communautés paroissiales à plusieurs clochers, dites « nouvelles paroisses ». Leur exemple va bientôt se généraliser et sera suivi par la majorité des diocèses français. Six diocèses français restructurent leurs paroisses entre 1980 et 1990, et sept au cours des années 1990-1995, mais vingt-cinq de 1995 à 2000, et plus d'une trentaine au début des années 2000<sup>1</sup>.

Dans l'Ouest, après le diocèse du Mans (Sarthe) qui décide en 1989 de fusionner ses 388 paroisses pour diminuer progressivement leur nombre et aboutir à 80 ou 90 nouvelles paroisses, le diocèse de Séez (Orne) choisit, en 1995, de réduire très fortement le nombre de ses paroisses puisqu'elles passent de 514 à 37. Dans ces deux diocèses, la décision est prise en synode diocésain, c'est-à-dire dans une assemblée diocésaine où les laïcs sont majoritaires, et dans laquelle sont débattus et votés de nombreux textes, déclarations, orientations et décisions sur de larges aspects de la mission de l'Église.

Toujours dans l'Ouest, après Le Mans et Séez, le diocèse d'Angers (Maine-et-Loire) regroupe en 1996 ses 326 anciennes paroisses en 85 nouvelles paroisses ; la même année, le diocèse de Coutances (Manche) aménage les siennes en passant de 770 à 74. L'année suivante, en 1997, celui de Luçon (Vendée) passe de 309 à 59 paroisses. Celui de Laval (Mayenne) qui voulait descendre à 42 ou 49 paroisses, choisit finalement de constituer 31 nouvelles paroisses. Toujours en 1997, le diocèse de Bayeux (Calvados) fusionne ses quelques 720 paroisses en une cinquantaine...

Les diocèses bretons n'échappent pas à ce mouvement général. Après plusieurs années de réflexion, d'études et de consultations, le diocèse de Quimper et Léon réorganise en 1996 sa carte paroissiale en réduisant le nombre de secteurs pastoraux (doyennés) et en regroupant ses 337 paroisses en 84 ensembles paroissiaux. Un an plus tard, le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier choisit une option plus radicale encore : réduire le nombre de ses paroisses. Il y en avait 416, elles ne seront plus que 70.

Dans le diocèse de Rennes, la réflexion met plus de temps pour aboutir. Mais finalement il est décidé de fusionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 les 403 paroisses pour parvenir à 84 nouvelles paroisses. Dans le diocèse de Nantes, le processus ne sera lancé qu'au début de l'année 2000. Il aboutira deux ans plus tard à la décision d'une réorganisation progressive et différenciée de la carte paroissiale. Reste le cas du diocèse de Vannes qui choisit de ne pas s'engager dans ce processus de redéploiement des paroisses. Entre 1997 et 2003, le nombre de paroisses bretonnes va ainsi diminuer de moitié, passant de 1750 à 860 paroisses canoniques pour l'ensemble des cinq diocèses bretons.

Cinq diocèses bretons, cinq situations différentes. Comment expliquer ces choix différents ? Peut-on néanmoins déceler des traits communs ou proches dans ces réaménagements pastoraux ? Y a-t-il une singularité bretonne ? Tels sont en quelques mots les données de ce dossier que je souhaite évoquer à grands traits. Je me propose de regarder d'abord quelles sont les circonstances et motifs de ces réaménagements de la carte paroissiale des diocèses, de montrer ensuite comment fut préparé et mis en œuvre cette ou plutôt ces réformes, d'examiner enfin les différents modèles de réaménagement mis en place dans les cinq diocèses bretons.

---

1. Voir notamment Paul MERCATOR, *La fin des paroisses ? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, 191 p. Dorothee ELINEAU, « Recompositions paroissiales dans l'Ouest de la France », in *Religions et territoires*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 163-180. Hervé QUEINNEC, *L'implantation territoriale de L'Église catholique en France : crise et « nouvel aménagement pastoral » des diocèses*, doctorat en science politique, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2008, 516 p.

## **Circonstances et motifs**

Dans le discours des responsables ecclésiastiques, ou dans les documents diffusés pour sensibiliser les fidèles (*Aménagement pastoral : un souffle nouveau. Autrement le diocèse - Dans le souffle de Pentecôte. Ensemble, faisons vivre des communautés*, etc.), trois justifications sont couramment apportées à ces opérations de recomposition territoriale. Le premier argument est sociologique : il faut tenir compte des mutations sociales donc avoir des paroisses plus grandes puisque les champs de relations sociales se sont élargis. Il n'est plus possible aujourd'hui de mener une vie paroissiale en toutes ses dimensions et avec ses divers services dans la plupart des anciennes paroisses, faute d'une communauté chrétienne suffisamment nombreuse pour assurer la vie spirituelle de ses membres, transmettre la foi aux nouvelles générations, assurer certains services indispensables. Comme l'explique l'évêque de Quimper et Léon, Mgr Clément Guillon, en 1996 :

« La plupart des paroisses de notre diocèse ne sont pas en mesure aujourd'hui d'assurer la totalité des fonctions nécessaires à la vie et à la mission de l'Église (servir, témoigner, célébrer, enseigner) ; une solution serait de constituer des paroisses beaucoup plus vastes. Mais les recherches menées dans notre diocèse depuis un an et demi ne nous ont pas conduits dans cette direction là. Il nous a paru préférable de maintenir les paroisses aujourd'hui existantes, en les regroupant ou en les associant »<sup>2</sup>.

À Quimper, à l'inverse de l'option qui sera retenue dans le diocèse voisin de Saint-Brieuc, les paroisses seront associées. Mais l'idée de départ est la même dans les diocèses qui entreprennent un remodelage de leur carte paroissiale : les paroisses ne peuvent plus aujourd'hui assurer leur mission toutes seules, il est nécessaire de les regrouper avec d'autres.

On invoque aussi un changement d'échelle et les nouveaux « bassins de vie », ainsi que le développement de l'intercommunalité qui doit conduire à ne plus penser la vie ecclésiastique dans le cadre millénaire de nos bourgs et villages, devenus communes à la Révolution, mais à l'imaginer et à la penser dans le cadre territorialement plus étendu des cantons.

Dans le discours des responsables diocésains, évêques et vicaires généraux, c'est ce premier argument qui est d'abord invoqué. Et ce n'est pas forcément là une simple habileté pour masquer le véritable motif qui serait l'impossibilité d'avoir un nombre suffisant de prêtres pour continuer à assurer une présence pastorale dans toutes les paroisses. Dans la France des années 1980 et 1990, la génération des évêques et prêtres placés en situation de responsabilité est très sensible à une approche sociologique des faits et des événements. Ils ont été fortement marqués par l'Action catholique et la pratique du « voir, juger, agir ». La plupart ont été aumôniers de mouvements d'Action catholique, et pas simplement vicaires puis curés de paroisse. Ils ont été habitués à se déplacer, à circuler, à dépasser les frontières paroissiales. Il leur paraît évident que les paroisses sont trop petites aujourd'hui pour assurer la totalité des fonctions nécessaires à la vie de l'Église. La plupart d'entre eux ont même cru, dans les années 1970, au nom d'une spiritualité de l'évangélisation soucieuse de rejoindre les hommes dans leurs milieux sociaux et leurs lieux de vie, et opposant « culte » et « mission », que la paroisse était une institution dépassée et inadaptée au monde moderne. Les faits les ont conduits à se rendre compte que la paroisse était finalement la structure ecclésiastique qui résistait le mieux – ou le moins mal – à la mutation que connaissait aujourd'hui la société et donc l'Église. Ils réalisent que l'institution paroissiale demeure incontournable, mais aussi qu'elle a besoin de s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui, marqué par la forte mobilité des personnes.

---

2. Mgr Clément GUILLON, *Dispositions pour l'aménagement pastoral du diocèse. Pentecôte - 20 mai 1996*, supplément à *Quimper et Léon. Église en Finistère*, n°10, 20 mai 1996, 28 p., ici p. 5.

En Bretagne, les anciens aumôniers d'Action catholique devenus vicaires généraux et épiscopaux se connaissent bien, et ce depuis de nombreuses années. Ils ont naguère participé aux mêmes sessions de formation. Ils continuent de se voir et de se rencontrer. Tous les ans, à Créhen<sup>3</sup>, ils organisent une rencontre des quatre évêques et des conseils épiscopaux de Bretagne pour partager leurs problèmes, évoquer ensemble des solutions. C'est dans ce cadre que la question du réaménagement territorial des diocèses – déjà largement initiée dans la plupart des diocèses français – est tout naturellement évoquée au début des années 1990, quand la diminution du nombre des prêtres devient de plus en plus préoccupante dans les diocèses bretons.

C'est pourquoi le deuxième argument invoqué pour ces restructurations concerne évidemment la rareté des ressources pastorales du fait du vieillissement et de la raréfaction du clergé. Si la diminution du nombre de prêtres n'est pas la cause première du projet de regroupement, elle aide néanmoins à en comprendre la nécessité. Dans les années 1970 et surtout 1980, quand une paroisse se trouvait sans prêtre, on la confiait « en outre » au prêtre d'une paroisse voisine quitte à l'attribuer quelques années plus tard à celui d'une autre paroisse voisine. Le projet à l'étude vise à établir quelque chose de plus stable, basé sur les possibilités des communautés elles-mêmes et sur les relations réciproques, et non plus soumis aux aléas des nominations de prêtres. Ceux-ci passent, les communautés restent.

Ajoutons qu'un troisième argument est parfois employé durant ces processus de restructuration, celui des nouveaux équilibres de l'ecclésiologie (théologie de l'Église) issus du concile Vatican II. Le nouvel aménagement pastoral des diocèses ne vise pas seulement à modifier l'échelle des paroisses et à regrouper celles-ci pour correspondre à la réalité. Elle veut en même temps souligner les nouveaux rôles que les laïcs peuvent assumer désormais dans l'Église, et c'est pourquoi les dispositions promulguées pour ces réaménagements prévoient l'instauration d'équipes pastorales, ou d'équipes d'animation pastorale (ou paroissiale) dite E.A.P., ou encore de groupes d'animation paroissial ou GAP<sup>4</sup>.

Voilà donc les trois arguments invoqués : l'évolution sociologique des territoires, la raréfaction du clergé, une ecclésiologie renouvelée. Mais il ne faudrait pas imaginer que cette réforme de la carte paroissiale entreprise dans la grande majorité des diocèses français procède d'un mouvement concerté décidé depuis les services centraux de la Conférence des Évêques de France. Il n'y a pas eu de consignes. Dans l'organigramme de la Conférence épiscopale, il n'y a d'ailleurs pas d'organisme ou de commission d'études chargés de suivre ces réaménagements diocésains, de donner des conseils ou de faire des propositions (la mission confiée en 1989 au groupe *Ministères et charges ecclésiales* de la Conférence<sup>5</sup> n'est qu'une simple mission de réflexion). Ce redéploiement de la carte paroissiale est d'abord venu de l'intérieur des diocèses. Il y a eu ensuite un effet de mimétisme et d'entraînement... On peut percevoir entre les diocèses un certain nombre de ressemblances ; il y a pourtant des différences, notamment de vocabulaire, bien que les évêques

---

3. Une maison d'accueil tenue par des religieuses, les Filles de la Divine Providence.

4. Sur ce point, voir Laurent LAOT, « Les diocèses bretons en cours de restructuration interne », in *Bretagne et religion*, vol. 3. *Travaux de la section Religion de l'Institut culturel de Bretagne*, Vannes, Skol-Uhel ar Vro / Institut culturel de Bretagne, 2002, p. 151-167.

5. Le groupe *Ministères et charges ecclésiales de laïcs*, créé entre 1984 et 1986 par l'abbé Gaston Pietri lorsqu'il était Secrétaire général adjoint à la Conférence pour les questions pastorales, était au service du GRECC, *Groupe épiscopal pour les communautés chrétiennes*. Son but était de prospecter, réfléchir et apporter à la Conférence épiscopale des matériaux élaborés sur le sujet des ministères et charges ecclésiales confiés à des laïcs. En mars 1992, ce groupe se composait de dix membres : huit prêtres, une religieuse, une laïque, et tenait trois à quatre réunions par an.

français aient mis cette question à l'ordre du jour de leurs Assemblées plénières annuelles à Lourdes en 1989 et 1990.

En 1989, après de longues années de silence sur le sujet, la Conférence des Évêques de France se penche sur l'avenir de l'institution paroissiale lors de son Assemblée des 24-30 octobre à Lourdes. L'introduction du pré-rapport élaboré sur ce sujet par Mgr Joseph Duval, archevêque de Rouen et vice-président de la Conférence, illustre le changement d'orientation : « Depuis plusieurs années, des évêques posent la question : "Comment se fait-il que nous ne disions rien au sujet de la paroisse ?" À travers tous les changements de la société et de l'Église, la paroisse demeure envers et contre tout l'expression la plus visible de la vie de l'Église<sup>6</sup>. »

Durant cette Assemblée plénière de 1989, les évêques français débattent de la mission de la paroisse et du nouvel aménagement pastoral entrepris dans de nombreux diocèses<sup>7</sup>. Trois pistes de travail sont dégagées pour préparer l'Assemblée plénière de l'année suivante au cours de laquelle il est prévu de reprendre le débat : analyser les expériences significatives de restructuration en milieu rural, la coresponsabilité des prêtres et des laïcs, et la spécificité des paroisses dans les villes nouvelles ; harmoniser les vocabulaires utilisés pour parler de la paroisse ; et préciser les fonctions des acteurs de la vie paroissiale. Un an après avoir ouvert le dossier de la paroisse, l'Assemblée plénière des 6-12 novembre 1990 reprend le sujet et débat notamment des critères à utiliser pour la réalisation d'ensembles paroissiaux ou de nouvelles paroisses<sup>8</sup>. Mais chaque diocèse reste libre de réorganiser ou non son dispositif paroissial, et de choisir le rythme et les modalités de cette réforme.

### **Préparation et mise en œuvre de la réforme**

Voyons maintenant comment fut préparée et mise en œuvre cette réforme en Bretagne. C'est le diocèse de Saint-Brieuc où la pénurie de prêtres était la plus flagrante qui s'engage le premier, dès le mois de mai 1988, dans ce remodelage de la carte paroissiale. Le conseil presbytéral crée une commission pour réfléchir à ce qui s'appelle alors la « restructuration » du diocèse. Il est décidé de « sensibiliser » les conseils pastoraux paroissiaux et de secteurs. Ceux-ci sont d'abord invités en 1990-91 à regarder les réalités humaines et ecclésiales qui les entourent et à faire des propositions pour l'avenir. Cela aboutira à des synthèses par zones pastorales. Puis, en 1991-92, ils doivent réfléchir à partir d'un texte écrit par un théologien, prêtre du diocèse, soulignant l'importance des quatre fonctions complémentaires que doit remplir toute communauté chrétienne : témoignage,

---

6. « La paroisse : une structure à réorganiser », in *La Documentation catholique* 86 (n°1996), 17 décembre 1989, p. 1114-1116, ici p. 1114.

7. ÉVÊQUES DE FRANCE : « La paroisse », in *Des communautés*, Paris, Le Centurion, 1989, p. 77-150 ; « La paroisse », in *L'Église, communion missionnaire*, Paris, Centurion, 1990, p. 119-159.

8. Un dossier préparatoire rédigé par le *Groupe épiscopal pour les Communautés chrétiennes* (GRECC), établi à partir des informations « de divers diocèses sur leur expérience de restructuration », constate que sept critères, « dans les textes, sont mis en avant pour légitimer les restructurations ». Cf. « Quels critères pour la réalisation possible d'ensembles paroissiaux », in CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, Assemblée plénière, *L'Église communion missionnaire, Lourdes 1990*, Paris, Éditions du Centurion, 1990, p. 124-130, repris in « La paroisse, fiches de réflexion », *Documents épiscopats* 8-9, mai 1993, Annexe 1, et partiellement in « La paroisse, une sélection des principaux textes de L'Église », hors série de *La Documentation catholique – Questions actuelles*, septembre 1995, p. 28-35.

– Créé en 1983 avec une première réunion en février 1984, le GRECC était composé en 1990 de Mgr Jacques Duval de Rouen (président), Mgr Pierre-Auguste Boussard de Vannes, Mgr Georges Gilson du Mans, Mgr Jacques Noyer d'Amiens, de Mgr Jacques Rozier de Poitiers, de Mgr Jean Orchamp d'Angers, et des deux secrétaires généraux adjoints chargés des questions pastorales et de l'apostolat des laïcs, les abbés Claude Cesbron et Bernard Housset. Le GRECC changera de nom, lors de la réunion du 5 septembre 1996, pour devenir le *Groupe épiscopal de travail sur les instances territoriales* (GREPIT), décision confirmée à la réunion suivante en février 1997.

service, enseignement, célébration<sup>9</sup>. Cette réflexion sur l'avenir du diocèse sera suspendue en décembre 1991, après le décès de l'évêque Mgr Pierre Kervennic, puis reprise en septembre 1992, après l'ordination du nouvel évêque, Mgr Lucien Fruchaud.

Les conseils pastoraux de paroisse sont alors invités à observer « les mutations dans les différents domaines de la vie et les situations pastorales nouvelles (par exemple concernant la catéchèse, la pratique dominicale, les baptêmes, les mariages...). » Mais après cette première phase de réflexion et d'observation, il faut passer aux décisions. Le conseil presbytéral ne peut rien faire sans l'évêque, c'est pourquoi en mai 1993 sa commission de réflexion sur les restructurations s'élargit : le conseil épiscopal est directement associé, des personnes sont choisies en fonction de leur compétence, et la commission devient « l'atelier de l'aménagement pastoral ». Entre avril et novembre 1994, une large consultation des paroisses « Pour une Église vivante en Côtes-d'Armor » est d'abord engagée entre avril et novembre 1994 sous la direction de l'abbé Paul Houée<sup>10</sup>, un prêtre sociologue (mais aussi élu local !). Puis une seconde phase, « de propositions à discuter » se déroule de novembre 1994 à mars 1995<sup>11</sup>. Une plaquette couleur, tout public : « Aménagement pastoral : un souffle nouveau », tirée à 40.000 exemplaires, explique quels sont les objectifs recherchés par ce réaménagement et propose une nouvelle organisation. Huit zones pastorales, correspondant aux « bassins de vie », au lieu de douze précédemment, une cinquantaine de « communautés pastorales »<sup>12</sup>, pour remplacer les 40 doyennés, et des « paroisse[s] à un ou plusieurs clochers ». Pour l'abbé Houée, le niveau paroissial/communal doit se contenter d'être un simple « échelon de base » tandis qu'au niveau intercommunal, la « communauté pastorale » doit devenir « un échelon central », et qu'au niveau micro-régional, les « bassins de développement », « pays » et zones pastorales doivent servir comme « niveaux d'intégration ». A ce stade de la réflexion, il n'était pas envisagé de fusionner toutes les paroisses. Le dépliant indiquait simplement : « Si une paroisse n'a plus suffisamment de vitalité, elle se regroupera avec une autre pour former une nouvelle paroisse à plusieurs clochers »<sup>13</sup>.

Les comptes rendus des différentes rencontres sur le terrain donnent lieu à un gros travail de synthèse par doyenné, puis par zone pastorale. Une grande assemblée diocésaine se tient alors le 19 novembre 1994. Participent à cette rencontre, le conseil presbytéral, le conseil pastoral diocésain, les conseils de zones, les délégués des services et mouvements. Un « rapport d'étape » présente des propositions. Entre décembre 1994 et mars 1995, la réflexion se poursuit autour de la constitution des zones pastorales et des « communautés pastorales ». Le 9 juin, le conseil presbytéral se prononce sur le projet mis au point par « l'atelier de l'aménagement pastoral », et en juillet 1995,

---

9. Francis MORCEL, « Remodelage des paroisses. Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », in *Esprit et vie*, 56, avril 2002, p. 19-20.

10. Parmi ses articles sur le sujet, on consultera notamment : Paul HOUÉE, « Paroisses et territoires ruraux », in *Sève église aujourd'hui*, 540, 1992, p. 430-434 ; « Église et Aménagement du Territoire », in *La Maison-Dieu* 206, 1996, p. 63-82 ; sans oublier ses deux interventions au colloque des 21 et 22 octobre 1997 : « L'homme et ses territoires au regard des sciences sociales », p. 23-38, et « L'aménagement du territoire, enjeu pour l'homme », p. 39-46, in *Église et société face à l'aménagement du territoire*, Paris, Bayard/Centurion/Cerf, 1998.

11. Interview de Mgr Lucien FRUCHAUD, in *La Croix* du 5 mars 1995, « Côtes-d'Armor : des paroisses pour revitaliser L'Église ».

12. Cette dénomination semble avoir été retenue par analogie avec les « communautés de communes » qui commencent à se mettre en place en France.

13. DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER, *Aménagement Pastoral : un souffle nouveau*, Tréguieux, impr. I.S.M., s.d. [1994], dépliant en trois volets.

Mgr Fruchaud publie une première ordonnance portant création de huit zones pastorales et de 44 communautés pastorales, mais sans modification canonique des paroisses<sup>14</sup>.

La question de leur suppression avait été remise à plus tard. Mais, selon l'opinion d'un des acteurs de ce processus, qui deviendra vicaire général, « chacun sentait bien qu'il fallait aller encore plus loin »<sup>15</sup>. C'est pourquoi une nouvelle réflexion est engagée durant les deux années suivantes, qui aboutit à la proposition de passer de 416 paroisses à moins d'une centaine. Dans une session extraordinaire, le conseil presbytéral de Saint-Brieuc vote finalement une décision précisant qu'aucune paroisse ne doit avoir moins de 3 500 habitants<sup>16</sup>. Au terme de cette dernière étape, Mgr Fruchaud publie alors en juillet 1997 une nouvelle ordonnance créant 70 paroisses canoniques, certaines communautés pastorales étant maintenues<sup>17</sup>, et les 29 autres devenant paroisses de plein exercice, avec des « relais paroissiaux » dans les paroisses supprimées<sup>18</sup>.

La méthode suivie à Saint-Brieuc est peu ou prou celle utilisée dans les autres diocèses bretons. La réflexion est confiée à un ou plusieurs groupes d'experts dont le travail est souvent associé avec une recherche de consultation, voire de concertation avec le plus grand nombre de fidèles. L'opération de restructuration territoriale du diocèse est menée en trois étapes, avec d'abord une information et une sensibilisation du diocèse, puis un temps de réflexion et de concertation, et enfin le moment de la décision et de la création, soit de nouvelles paroisses, soit d'ensembles paroissiaux.

On n'est pas très loin du « voir, juger, agir » cher à l'Action catholique, mais l'opération étant clairement « pilotée » par l'évêque ou ses proches collaborateurs, la démarche est nécessairement moins inductive. Il s'agit simplement d'informer et de sensibiliser, pour prévenir d'éventuelles peurs. Les responsables de ces opérations parlent même de « démarche de type synodal », de « dynamique synodale », pour qualifier la méthode utilisée pour informer et consulter les diocésains. La vérité est sans doute plus modeste, il ne s'agit pas véritablement d'un « chantier synodal » sinon au sens large de « marcher ensemble en Église », car les paroissiens sont davantage informés<sup>19</sup> – mais aussi incités à prendre de nouvelles responsabilités dans leurs paroisses – que mis réellement en situation de décider de l'avenir de leur diocèse.

À Saint-Brieuc, et quelques années plus tard à Rennes, le modèle de réaménagement retenu a donc évolué en cours d'opération pour aboutir à la suppression d'un grand nombre de paroisses. La consultation des paroissiens permet aussi de reconsidérer les termes utilisés. Ainsi à Saint-Brieuc, le vocabulaire est passé en cours de route du « réaménagement pastoral » à « l'aménagement

---

14. Cf. Mgr Lucien FRUCHAUD, « Ordonnance », in Supplément à la *Vie diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier*, n°13, 18 juillet 1995, 32 p.

15. Francis MORCEL, *op. cit.*, p. 20.

16. *Ibid.*

17. Celles-ci étaient présentées dans l'Ordonnance de 1995, à l'article 8, comme « l'application des Canons 374 § 2, 553, 554, 55 », c'est-à-dire comme l'équivalent d'un doyenné. Cette référence au Code de droit canonique est omise dans l'Ordonnance de 1997 car les 15 communautés pastorales maintenues le sont sur la base du seul volontariat, le rôle traditionnel de doyenné étant désormais implicitement dévolu aux 8 zones pastorales.

18. Cf. Mgr Lucien FRUCHAUD, Ordonnance épiscopale, in *Aménagement pastoral, Un souffle nouveau*, supplément à la *Vie diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier*, n°13, 11 juillet 1997, 36 p. Mgr Fruchaud apportera ultérieurement quelques modifications aux dispositions adoptées en 1997 par deux ordonnances des 1<sup>er</sup> septembre 2002 et 24 juin 2005.

19. Parfois, une Lettre pastorale de l'évêque vient en complément pour attendre les paroissiens qui ne viennent pas facilement à des réunions, comme dans le diocèse de Quimper et Léon, où Mgr Guillon fait lire en chaire trois dimanches de suite une Lettre pastorale pour expliquer les raisons du réaménagement pastoral qui s'achève, cf. « Lettre pastorale de Mgr Clément Guillon, évêque de Quimper et Léon, sur l'aménagement pastoral du diocèse », du 20 avril 1996, in *Quimper et Léon. L'Église en Finistère*, n°8, 25 avril 1996, p. 225-231.



pastoral » jugé plus positif. Et pour désigner l'ancienne paroisse, le terme « relais paroissial » est substitué à celui de « clocher » initialement choisi, puisqu'il se retrouve généralement utilisé dans les autres diocèses de France et permet de qualifier à la fois des lieux et des personnes<sup>20</sup>. Ou encore, dans le diocèse de Quimper, relevons que l'appellation « communauté de paroisses » avait été envisagée dans une première étape du « nouvel aménagement pastoral », « par analogie avec les communautés de communes »<sup>21</sup> et par mimétisme avec le projet de Saint-Brieuc. Il sera abandonné dès la deuxième étape, comme l'explique l'évêque dans une lettre du 14 janvier 1996 : « ce nouveau projet ne reprend pas l'expression *communauté de paroisses*, mais maintient l'expression *secteur pastoral* en usage dans notre diocèse. En effet "*communauté*" de paroisses et "*ensemble*" paroissial sont des expressions très proches l'une de l'autre, ce qui peut prêter à confusion »<sup>22</sup>.

La plupart des documents de présentation de ces réaménagements soulignent généralement l'intérêt voire la nécessité d'établir un contact avec les maires des communes concernées. Dans le diocèse de Quimper des réunions d'explication pour les élus sont organisées au niveau des « secteurs associés », tandis qu'à Saint-Brieuc ce contact avec les élus est plus régulier, les réunions d'information et d'explication se tenant à l'évêché. De plus, chaque maire des Côtes-d'Armor recevra un exemplaire de l'ordonnance de juillet 1997 créant les paroisses nouvelles<sup>23</sup>. A l'inverse, en Ile-et-Vilaine, les élus ne seront pas informés. Il faut encore signaler une rencontre entre élus locaux et responsables ecclésiastiques bretons le 21 juin 1999 à Josselin sur le thème *Église et société face à l'aménagement du territoire*. Mgr Saint-Macary, nouvel archevêque de Rennes (depuis 1998), y déclare notamment : « Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'envisage de faire disparaître dans mon diocèse la plupart des 400 paroisses, dont certaines ont plus de mille ans d'âge. Mais la vie de l'Église doit évoluer »<sup>24</sup>.

### Différents modèles

Le remodelage de la carte paroissiale aboutit donc le plus souvent à un emboîtement d'échelons et à une structuration du diocèse à trois niveaux, articulant autour de la paroisse redéfinie ou regroupée ses relais ou communautés locales à la base et un pôle ascendant et fédérateur que l'on appelle encore, dans bien des cas, le doyenné.

Cette restructuration conduit à deux types de regroupement, selon que les paroisses existantes sont maintenues mais fédérées comme à Quimper, ou qu'elles sont fusionnées pour constituer une « Paroisse Nouvelle » comme à Saint-Brieuc ou Rennes. À ces deux types principaux, qui sont entremêlés dans le diocèse de Nantes, il convient d'ajouter l'exception vannetaise.

---

20. Francis MORCEL, *op. cit.*, p. 22.

21. DIOCÈSE DE QUIMPER ET LÉON, *Aménagement pastoral*, dossier bleu, novembre 1994, fiche 4.

22. DIOCÈSE DE QUIMPER ET LÉON, *Aménagement pastoral*, nouveau dossier, février 1996, p. 1.

23. « Du côté des autorités locales, nous avons tenu à associer très tôt le bureau des maires pour qu'ils comprennent bien le sens de cette réforme. Différentes rencontres ont été organisées à l'évêché, pour aborder les conséquences pratiques d'un tel changement : église, presbytère, gardiennage, assurances, référents. D'une manière générale, ils ont apprécié cette collaboration. Des décisions communes ont été prises. Chaque maire a reçu un exemplaire de l'ordonnance afin que nul n'ignore ce qui venait de se décider dans le département des Côtes-d'Armor. Des curés ont tenu à rencontrer les maires de leurs nouvelles paroisses, afin de voir avec eux les conséquences pratiques de cette évolution », *cf.* Francis MORCEL, *op. cit.*, p. 21.

24. Journal *Ouest-France* du 22 juin 1999, page Bretagne : Alain Guellec, « L'Église aussi réaménage son territoire... ». Cette rencontre est également relatée dans un article du journal *La Croix* du 2 juillet 1999 intitulé « L'aménagement du territoire concerne L'Église et l'État », et sous-titré : « Bretagne. Pour être au plus près des réalités, élus et responsables ecclésiastiques de plusieurs départements et diocèses bretons réfléchissent ensemble à l'organisation de leur région ».

### *Création d'ensembles paroissiaux*

Un premier modèle de regroupement de type « plutôt fédératif » privilégie le maintien des paroisses existantes, mais en les regroupant en ensembles paroissiaux. Dans le diocèse de Quimper et Léon, où l'on dénombre 337 paroisses pour 283 communes, il est décidé en 1996, après deux années de réflexion, de maintenir les paroisses mais en les regroupant en « ensembles paroissiaux ». Les *Dispositions pour l'aménagement pastoral du diocèse* promulguées par Mgr Guillon le 26 mai 1996 statuent que les 337 paroisses seront regroupées en 86 ensembles paroissiaux qui deviendront « l'unité pastorale de base », et seront répartis en 36 secteurs pastoraux correspondant aux vicariats forains des canons 553-555 du Code de 1983.

Le regroupement s'est fait le plus souvent par affinité, en tenant compte des prêtres en place, et des habitudes de collaboration déjà nouées entre paroisses. Il en résulte une grande disparité entre ensembles paroissiaux. Même en rural, certains ensembles ne comprennent qu'une ou deux communes, ou ne dépassent pas les 3 000 habitants, tandis que d'autres peuvent regrouper huit paroisses ou atteindre jusqu'à 20 000 habitants. Les dispositions promulguées en 1996 ne prévoyaient pas de donner de noms à ces ensembles paroissiaux, mais bien vite, la nécessité s'en fit sentir. Les ensembles paroissiaux furent invités à se choisir un saint patron et un nom : quelques-uns choisirent la simplicité en prenant le nom de la paroisse principale, mais la plupart optèrent pour des noms de chapelle (*alentours de Plonivel, Loc-Majan, Berven-Lambader...*) ou de ruisseaux (*Douffine, Aber-Morbic, Baie du Kernic...*).

Pour la mise en place de cette restructuration du diocèse, le choix fut fait de procéder par étapes pour ne pas froisser les recteurs en place. Les curés et recteurs furent d'abord invités à collaborer davantage et l'un d'eux fut nommé responsable de l'ensemble paroissial. Ensuite, en décembre 1998, après discussion avec les intéressés, Mgr Guillon procéda à des changements de fonctions : les anciens recteurs devinrent, au choix, « curés solidaires »<sup>25</sup> ou prêtres coopérateurs, le temps qu'ils atteignent l'âge de la retraite ou soient nommés ailleurs. Quelques ensembles paroissiaux furent supprimés à cette occasion. Puis, à la demande des curés eux-mêmes, se plaignant de la difficulté à devoir gérer plusieurs budgets paroissiaux, il fut concédé la possibilité de mettre en commun la comptabilité ordinaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Enfin, en septembre 2004, les 36 secteurs pastoraux ont été regroupés en 14 doyennés<sup>26</sup>. Comme on le voit, le diocèse de Quimper et Léon a adopté en 1996 une stratégie prudente visant à créer patiemment du territoire, à tisser des liens de collaboration interparoissiale, en retenant des anciennes paroisses leur historicité et en ne faisant rien d'irréversible. A l'inverse, d'autres diocèses, comme ceux de Saint-Brieuc et Rennes, ont opté pour la création de nouvelles paroisses par suppression des anciennes.

### *Création de nouvelles paroisses et suppression des anciennes*

À Saint-Brieuc, nous l'avons dit, le projet de restructuration a évolué en cours d'opération, et le 16 juillet 1997, une nouvelle ordonnance de Mgr Lucien Fruchaud annonce que le diocèse comptera 70 paroisses (dont 29 anciennes communautés pastorales) et que demeurent 15 communautés pastorales, réunissant 38 paroisses (dont 17 de la zone de Saint-Brieuc et 6 de la zone

---

25. C'est-à-dire curés *in solidum*, en application du canon 517 § 2 du code de droit canonique.

26. « Décret concernant la constitution de doyennés », in *Quimper et Léon. Église en Finistère*, 2004, p. 267-268 ; « Composition des doyennés », *ibid.*, p. 269-275. Quelques ensembles paroissiaux ont également été supprimés à la fin des années 1990, ce qui ramène leur nombre à 76 au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

de Dinan) qui « tout en gardant leur identité propre sont d'accord pour élaborer et mettre en œuvre une pastorale commune »<sup>27</sup>.

À Rennes, la restructuration des paroisses se fit en deux étapes, une réforme de la carte des doyennés et un regroupement des paroisses en ensembles paroissiaux entre 1996 et 1998, puis la création de nouvelles paroisses fin 2002. La première étape se fit à la fin de l'épiscopat de Mgr Jacques Julien (1985-98) avec la promulgation en 1996 d'une Charte des doyennés : la carte des doyennés ruraux fut alors profondément remaniée et six doyennés nouveaux créés dans l'agglomération rennaise. Une importante vague de nominations et de transfert de curés dans d'autres paroisses compléta cette première étape que parachèvera en juin 1998 le regroupement des 403 paroisses existantes en 76 ensembles paroissiaux<sup>28</sup>. Comme à Quimper, chacun de ceux-ci était confié à un même curé (ou à plusieurs « curés solidaires »), assisté d'une équipe pastorale d'ensemble paroissial.

La seconde étape fut entreprise par Mgr François Saint-Macary (1998-07) – lequel avait lui-même initié en 1995 la restructuration des paroisses dans son précédent diocèse de Nice<sup>29</sup> – qui s'appuya sur son vicaire général l'abbé Bernard Heudré. Des consultations sont menées à l'intérieur des nouveaux doyennés, des assemblées publiques sont organisées dans chaque paroisse ou ensemble paroissial, et les conseils pastoraux paroissiaux et équipes pastorales d'ensembles paroissiaux invités à donner leur avis. Le contexte social ayant profondément changé, les réalités pastorales nouvelles nécessitant désormais la constitution de paroisses plus grandes, et la diminution du nombre de prêtres étant inéluctable, un consensus se fit rapidement jour sur la nécessité de fusionner les paroisses pour aboutir au remplacement des 76 ensembles paroissiaux existantes par 84 nouvelles paroisses<sup>30</sup>. Le 25 décembre 2002, Mgr François Saint-Macary publiait une « Ordonnance sur le redéploiement pastoral » faisant passer de 403 à 84 le nombre de paroisses dans son diocèse, et leur attribuant un saint patron et un nom nouveau (souvent celui d'un cours d'eau local : *l'Aff, le Beuvron, La Flume, l'Illet, les Rives de la Seiche, les Rives du Meu...*)<sup>31</sup>.

Comme dans les diocèses de Saint-Brieuc et Quimper, pour faire droit aux nouveaux équilibres de l'ecclésiologie issue du concile Vatican II, chaque curé est obligatoirement assisté d'une équipe pastorale paroissiale (EPP) ou d'une équipe d'animation paroissiale (EAP). En revanche, les anciennes paroisses qui composent ces nouvelles paroisses s'appellent *Communautés chrétiennes locales* (CCL) – comme à Nantes, et non pas « relais » comme à Saint-Brieuc, et elles ont chacune une « équipe relais » en lien avec la paroisse dont elles font partie.

### *Le cas de Nantes*

Dans le diocèse de Nantes, la recomposition paroissiale<sup>32</sup> ne commencera que vers la fin de l'année 2000, c'est-à-dire cinq ou six années après l'ouverture du processus dans les diocèses de

---

27. Mgr Lucien FRUCHAUD, Ordonnance épiscopale, in *Aménagement pastoral, un souffle nouveau*, supplément à *La Vie diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier*, n°13 du 11 juillet 1997, 35 p.

28. Cf. numéro spécial « Redéploiement pastoral. Les ensembles paroissiaux » de *La Vie Diocésaine de Rennes*, n°11, 10 juin 1998, p. 266-312.

29. Que son successeur Mgr Bonfils achèvera en réduisant le nombre des paroisses de 263 à 45.

30. Ce redéploiement de 2002 reprenait pour l'essentiel la nouvelle carte territoriale de 1998, avec quelques ajustements à Rennes, Saint-Malo et Fougères, et la restructuration de quelques ensembles paroissiaux ruraux finalement jugés trop vastes ou inadéquats.

31. Cf. numéro spécial « Paroisses, Nominations, Cartes » d'*Église en Ille-et-Vilaine*, n°22, 30 décembre 2002, 56 p.

32. Voir Jean RENARD, « La recomposition paroissiale en Loire-Atlantique », *ESO* [Espace et Société] *Travaux et documents*, 19, juin 2003, p. 57-60 (repris in *Nantes à la croisée des chemins*, Rennes, PUR, coll. Espace et Territoires, 2008, 223 p.)

Saint-Brieuc et de Quimper. Et surtout, elle n'empruntera pas le même modèle puisque les deux types de regroupement : - maintien mais association des paroisses existantes d'une part, - fusion d'autre part, seront retenus et mis en œuvre pour tenir compte du fort contraste existant en Loire-Atlantique entre ville et campagne. Le diocèse de Nantes présente en effet des traits originaux, qui expliquent sans doute le relatif retard à s'engager dans une restructuration des paroisses. Le département ne connaît pas l'émiettement communal caractéristique par exemple du département des Côtes-d'Armor. En Loire-Atlantique, il n'y a que 221 communes (dont seulement six de moins de 500 habitants) et 294 paroisses pour une population totale de 1 134 000 habitants en 2002. Le diocèse avait encore 40 prêtres de moins de 40 ans en 2002, ce qui est exceptionnel en France, y compris pour l'Ouest. L'objectif recherché par cette restructuration paroissiale – dont l'artisan principal fut le vicaire général Xavier Dubreuil – n'était donc pas de suppléer au manque de prêtres, mais de revitaliser les paroisses, de favoriser les synergies avec d'autres structures ecclésiales (mouvements, écoles, aumôneries) pour « proposer la foi dans la société actuelle » sécularisée et marquée par la mobilité des personnes.

La prise en compte dans le réaménagement pastoral du diocèse de Nantes de la diversité des réalités paroissiales entre paroisses de centre-ville, paroisses de banlieue et paroisses rurales, a conduit à trois modèles de réorganisation. 1) Certaines paroisses (assez peu nombreuses) demeurent en l'état, notamment en ville, au moins provisoirement car elles devraient, à terme et après concertation, devenir des ensembles paroissiaux. 2) Quelques ensembles paroissiaux sont mis en place, chaque paroisse conservant alors son existence canonique, mais avec une seule équipe pastorale animant le tout. Et 3) des paroisses nouvelles sont créées par intégration et fusion d'anciennes paroisses qui disparaissent en tant que telles mais peuvent constituer des « communautés locales » dans les villes ou les quartiers. La philosophie qui porte ce projet de remodelage et de constituer partout où cela est possible des « communautés chrétiennes locales » (ou CCL) qui ne soient pas nécessairement d'anciennes paroisses ; elles peuvent se constituer à partir d'autres réalités, par exemple les quartiers, en s'appuyant sur les mouvements et associations. À leur propos, le Document diocésain de Pentecôte 2002 dit qu'elles « ne seront pas de simples relais paroissiaux mais des groupes vivants permettant aux chrétiens d'un lieu donné de se rencontrer, de se soutenir dans la foi et la prière, de proposer la Bonne Nouvelle autour d'eux »<sup>33</sup>.

Plusieurs documents évoquent leur rôle. Elles doivent assurer « une fonction de proximité », et permettre « une vie communautaire des chrétiens entre eux (en mettant l'accent sur la convivialité) et avec les autres (notamment par la participation à la vie associative locale et le développement d'espaces de dialogue) ». Elles ont à organiser des « temps forts de prière et de célébration [...] dans lesquels s'intégrera, bien sûr, la célébration eucharistique selon un rythme à déterminer ». Elles ont encore mission de mettre en rapport les chrétiens du lieu avec les services paroissiaux : catéchèse, formation et, si besoin, de mettre en œuvre localement ces services, « à commencer par ceux qui requièrent la proximité (par exemple accompagnement des malades ou des familles en deuil) ».

Pour assurer le lien entre les unités pastorales et les communautés chrétiennes locales, l'Equipe pastorale doit être assistée d'une Equipe d'animation paroissiale ou EAP. A l'inverse des diocèses de Saint-Brieuc, Quimper et Rennes où les équipes pastorales comprennent aussi et surtout des laïcs, l'équipe pastorale dans le diocèse de Nantes ne compte que le curé et ses vicaires dits

---

33. *Des communautés chrétiennes signes de l'Évangile. Décisions de l'Évêque de Nantes concernant le remodelage pastoral*, 19 mai 2002, solennité de Pentecôte, dépliant en trois volets.

prêtres coopérateurs. Le lieu de collaboration pastorale des laïcs est l'Équipe d'Animation Paroissiale qui doit normalement comprendre non seulement le curé qui « préside » cette équipe et les prêtres coopérateurs, ainsi que les diacres, les religieuses et les laïcs qui ont une lettre de mission pour la paroisse, mais aussi un membre du Conseil pour les Affaires Économiques Paroissiales (CAEP), des *personnes appelées* au titre de la catéchèse, de l'initiation chrétienne, de la liturgie ou de la solidarité (et qui, par ailleurs, « sont prêtes à donner du temps, ont une bonne connaissance de la réalité paroissiale et sont aptes à travailler en équipe »), et les *responsables des Communautés Chrétiennes Locales*. En fonction de leur nombre, ces personnes participent « soit régulièrement, soit au moins une fois par trimestre et lorsque des décisions sont à prendre au sujet des Communautés Chrétiennes Locales ».

Le diocèse de Nantes comportait 293 paroisses avant ce réaménagement ; à compter de septembre 2002, il ne comprendra plus que 77 unités paroissiales, elles-mêmes organisées en sept zones pastorales aux noms évocateurs des réalités géographiques. Plusieurs types de regroupement existent donc officiellement, mais si l'on regarde de plus près, on constate néanmoins que le modèle largement dominant est celui de la nouvelle paroisse puisqu'elles sont aujourd'hui 60 (45 lors de la promulgation en 2002) pour 14 paroisses maintenues et seulement 3 ensembles paroissiaux (20 en 2002).

#### *L'exception vannetaise*

Parmi les diocèses bretons, le diocèse de Vannes fait exception, son évêque (1991-2005) Mgr François-Mathurin Gourvès n'ayant pas jugé opportun un remodelage de la carte paroissiale. La question fut à plusieurs reprises évoquée dans le clergé vannetais et notamment au conseil presbytéral dans les premières années de l'épiscopat de Mgr Gourvès, mais celui-ci ne souhaitait pas engager son diocèse dans cette direction. La pénurie de prêtres était moins forte dans le diocèse de Vannes que dans celui de Saint-Brieuc, et Mgr Gourvès – ancien vicaire général de Quimper pendant 13 années – moins sensible à l'argumentation sociologique invoquée pour justifier la restructuration territoriale de nombreux diocèses français. En outre, Mgr Gourvès estimait qu'un réaménagement visant à réduire ou à répartir autrement les structures en fonction de la diminution du nombre de prêtres était condamné à terme, et que les mêmes problèmes se reposeraient régulièrement au fur et à mesure de la raréfaction du nombre de prêtres.

Plutôt que de devoir réajuster régulièrement la carte paroissiale de son diocèse, Mgr Gourvès demanda à ce que soit créé dans chaque paroisse dépourvue d'un curé ou recteur résidant (dite « paroisse associée ») un Groupe d'animation paroissiale ou GAP de cinq personnes. Chaque GAP devait comprendre un *correspondant paroissial* (chargé de faire le lien avec le curé, lui-même assisté d'une Équipe pastorale), membre de droit du « conseil pastoral des paroisses associées » ou conseil interparoissial, un responsable de l'administration et de la vie matérielle de la paroisse en lien avec le Conseil économique paroissial, et trois personnes ayant mission au titre de leur baptême de veiller sur la mise en œuvre des trois missions de l'Église : une personne chargée des *célébrations et de la prière* : messe du dimanche, autres temps de prière, vie liturgique et animation spirituelle, une personne chargée de *l'accueil de la Parole de Dieu* (annonce de la foi, catéchèse, formation), une personne chargée du service de la « *Charité* » : malades, exclus, handicapés<sup>34</sup>.

---

34. DIOCÈSE DE VANNES, « Des Groupes d'Animation Pastorale (GAP) », compte rendu de la séance du 20 mars 1999 du Conseil diocésain de pastorale, in *Église de Vannes*, n°1120 du 7 mai 1999, p. 154-156. Mgr François-Mathurin GOURVÈS, *Le réaménagement pastoral dans le diocèse de Vannes*. Lettre pastorale du 17 novembre 2000, 12 p.,

En outre, les dispositions canoniques furent prises afin d'inciter les paroisses à mutualiser leurs moyens financiers au niveau des doyennés.

Que conclure au terme de ce parcours dans les cinq diocèses bretons ? Le processus de restructuration engagé dans la majorité des diocèses français et qui avait commencé dans des diocèses français traditionnellement déchristianisés, a trouvé également à s'appliquer en Bretagne.

En premier lieu, la création de nouvelles paroisses a parfois occasionné un réel mécontentement dans une partie du clergé : le vicaire général de Saint-Brieuc reconnaissait à mi-mots en 2002 quelques difficultés : « On peut regretter peut-être de n'avoir pas assez informé certaines communautés. Des prêtres n'ont pas compris l'enjeu de cet aménagement pastoral, d'où quelques oppositions ou blessures. Des chrétiens ont formulé des craintes de voir disparaître toute manifestation religieuse dans leur commune<sup>35</sup>. » À Quimper, le choix de simplement regrouper les paroisses et de laisser en place pendant quelques années les recteurs en fonction a permis à l'inverse d'éviter ce problème.

D'autre part, des difficultés d'application se sont rapidement révélées. L'organisation s'est beaucoup complexifiée, elle rend plus difficile l'information sur le lieu et l'heure des célébrations, sur le rôle et la composition des différents conseils et équipes. Mais surtout, ces opérations de réaménagement ont souvent négligé la forte charge symbolique que représente encore l'institution paroissiale, en particulier pour les chrétiens les moins engagés.

Face aux restructurations de la carte des paroisses, les réactions des fidèles dépendent de leur positionnement par rapport à l'Église. Les catholiques engagés dans des mouvements ou des activités d'Église supra-paroissiale vivent bien cette transformation de la paroisse ; on peut aussi supposer – mais il faudrait le vérifier – que les pratiquants occasionnels (dont ceux qui envoient leurs enfants au catéchisme) admettent cette évolution, puisqu'ils sont eux-mêmes habitués à se déplacer (pour leurs loisirs, etc.). En revanche, les pratiquants réguliers mais peu impliqués, ainsi que ceux qui ne viennent que pour demander un baptême, mariage, ou un enterrement, ont plus de mal à s'y retrouver.

En outre, ces restructurations se sont avérées sinon périmées du moins mises à mal au bout de quelques années faute de prêtres en nombre suffisant, comme le constatait l'ancien vicaire général de Saint-Brieuc, l'abbé Francis Morcel : « Nous avons abouti à un chiffre de soixante-dix [paroisses] et encore, très vite, des paroisses nouvelles n'avaient pas de prêtre "résident" »<sup>36</sup>. Certaines « communautés pastorales » (vicariats forains) sont devenues paroisses uniques en 2002<sup>37</sup>. C'est ainsi que selon l'annuaire diocésain de 2007, le diocèse de Saint-Brieuc ne comptait plus à la fin de l'année 2006 que 59 paroisses.

Dans le diocèse de Rennes, six années après la restructuration des paroisses, certains prêtres estiment que la réforme de 2002 n'était pas assez audacieuse puisque plusieurs nouvelles paroisses se trouvent aujourd'hui sans curé résident, et qu'au vu de la pyramide des âges du clergé, il aurait fallu créer la moitié moins de paroisse : une quarantaine au lieu de 84. A l'inverse, dans le diocèse de Vannes, les prêtres qui s'interrogeaient il y a 15 ans sur l'opportunité de remodeler la carte paroissiale, disent aujourd'hui qu'une telle restructuration n'était pas indispensable, puisque dans

---

publiée in *Église de Vannes* n°1151 du 22 décembre 2000. Mgr François-Mathurin GOURVÈS, « Au sujet des Groupes d'Animation Paroissiale (G.A.P.) », in *Église de Vannes* n°1231, 24 décembre 2004, p. 510-511.

35. Francis MORCEL, *op. cit.*, p. 22.

36. *Ibid.*, p. 20.

37. *Ibid.*, p. 22.

les diocèses qui l'ont mené comme celui de Saint-Brieuc la restructuration alors opérée se trouve aujourd'hui dépassée.

Y a-t-il une singularité bretonne ? Sans doute pas, puisqu'une restructuration de la carte paroissiale s'est imposée par la force des choses aux évêques bretons et à la majorité des prêtres et des chrétiens engagés. En outre, ce remodelage territorial s'est traduit de manière différente selon les diocèses, chacun d'eux adaptant ses structures ecclésiales en fonction du nombre de prêtres disponibles. Devenue une entité floue, avec de multiples clochers, et des églises souvent fermées, la nouvelle paroisse ou l'ensemble paroissial ne constitue plus ce repère social visible et commode pour ses habitants, chrétiens ou non. Certes, la nouvelle paroisse paraît mieux adaptée à une organisation pastorale renouvelée dans laquelle des équipes de laïcs assument des tâches autrefois concentrées dans les mains du clergé. Mais s'il semble répondre aux besoins actuels, ce réaménagement paroissial des années 1993-2003 ne résout pas à lui seul la question que l'on sent poindre : face à un monde en profonde mutation et aux nouveaux comportements religieux qui se font jour, l'Église saura-t-elle mettre ses structures au service de sa mission d'évangélisation ?

## **Liste des illustrations**

Cartographie : Gilles COUX, UBO. © CRBC

[Planche 1] **Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier :**

- juillet 1995, carte des Zones et communautés pastorales,
- juillet 1997, carte des Zones, communautés pastorales et paroisses.

[Planche 2] **Diocèse de Quimper et de Léon :**

- Carte des ensembles paroissiaux et secteur pastoraux en 1996,
- Carte des ensembles paroissiaux en 1999.

[Planche 3] **Diocèse de Rennes :**

- Carte des ensembles paroissiaux par doyennés en 1998,
- Carte des nouvelles paroisses par doyennés en 2002.

[Planche 4] **Diocèse de Nantes :**

- Carte des zones et secteurs pastoraux, novembre 1996,
- Carte des zones pastorales et des nouvelles paroisses en 2002.

[Planche 5] **Diocèse de Vannes :**

- Carte des paroisses et paroisses associées par doyennés, 2006.